

Tableau récapitulatif des EXAMENS MEDICAUX DES ARBITRES (par Niveau et par Age)

Pour pouvoir effectuer son test physique et officier, l'arbitre doit faire valider son certificat médical sur le formulaire de demande/renouvellement de licence, valider son dossier médical auprès d'un Le dossier médical et la liste mise à jour des médecins agréés classés par ligue sont disponibles en bas de la page internet suivante : [www.ffbb.com/onglet : FFBB/Menu : Joueurs/Lien : Santé/](http://www.ffbb.com/onglet:FFBB/Menu:Joueurs/Lien:Santé/)

Niveau	Age	Certificat médical sur le formulaire de demande de licence	Remplir le dossier médical	Type de Médecin pratiquant l'examen	ECG au repos	Epreuve d'effort	A envoyer par l'arbitre	Validation du dossier médical	Test physique	Arbitrage	Désignations
Arbitre club	< 35 ans (né après le 01/01/1982)	à remplir par le médecin et à transmettre au club	OUI	Médecin de famille	NON	NON	Envoyer au CD la page 5 *** ("conclusion") du dossier médical	Validation dès réception de la page 5 par le CD	Pas de test physique	Arbitrage possible après réception de la page 5 du dossier par le Comité Départemental	Pas de désignation
	> 35 ans (né avant le 01/01/1982)	à remplir par le médecin et à transmettre au club	OUI	Médecin agréé *	OUI **	NON	Envoyer au CD la page 5 *** ("conclusion") du dossier médical	Validation dès réception de la page 5 par le CD	Pas de test physique	Arbitrage possible après réception de la page 5 du dossier par le Comité Départemental	Pas de désignation
Arbitre Départemental	< 35 ans (né après le 01/01/1982)	à remplir par le médecin et à transmettre au club	OUI	Médecin agréé *	NON	NON	Envoyer au CD la page 5 *** ("conclusion") du dossier médical	Validation dès réception de la page 5 par le CD	Test physique possible après réception de la page 5 du dossier médical par le Comité départemental	Arbitrage possible après réception de la page 5 du dossier par le Comité Départemental	Désignations possibles après réception de la page 5 du dossier par le Comité Départemental
	> 35 ans (né avant le 01/01/1982)	à remplir par le médecin et à transmettre au club	OUI	Médecin agréé *	OUI **	NON	Envoyer au CD la page 5 *** ("conclusion") du dossier médical	Validation dès réception de la page 5 par le CD	Test physique possible après réception de la page 5 du dossier médical par le Comité départemental	Arbitrage possible après réception de la page 5 du dossier par le Comité Départemental	Désignations possibles après réception de la page 5 du dossier par le Comité Départemental

*** Note : L'arbitre club et l'arbitre départemental conservent leur dossier médical et n'envoient que la page 5

** L'ECG au repos peut être effectué chez la plupart des médecins agréés (se renseigner au moment de la prise de rendez-vous).

* Liste des médecins agréés mise à jour :

http://www.ffbb.com/sites/default/files/2016-05-27_liste_medecins_agrees_pour_diffusion.pdf

ou suivre : www.ffbb.com / FFBB / Joueurs / Santé (médical, dopage, ...) / Médecins agréés